

> Cette fiche ne recense que les postes identifiés à risque cancérigène pour l'activité concernée.  
Chaque établissement mènera sa propre évaluation du risque.

Activités Sources d'émissions (1)	Cancérogènes avérés ou <i>suspectés</i> (2)	Probabilité de présence (3)	Commentaires
<p><b>Préparation et administration des produits</b> (réception, stockage, reconstitution des solutions, injection, nettoyage des équipements, élimination des déchets)</p>	<b>Adriamycine</b>	Certaine	<p>Médicaments cytotoxiques utilisés dans les traitements anticancéreux. Ne figurent dans cette fiche que ceux qui sont classés en cancérigènes avérés ou suspectés par le Circ, sous la dénomination adoptée par le Circ. D'autres appellations (notamment commerciales) peuvent exister.</p> <p>Lors de la préparation, l'exposition peut se faire par voies cutanée, respiratoire, voire par ingestion (mains souillées portées à la bouche).</p> <p>L'exposition peut également avoir lieu lors de l'administration du traitement par voie intraveineuse et lors de la manipulation des excréta.</p>
	<i>Amsacrine</i>		
	<b>Azacitidine</b>		
	<b>Azathioprine</b>		
	<b>Busulfan</b>		
	<b>Carmustine</b> (1,3-bis(2-chloroéthyl)-1-nitrosourée ou BCNU)		
	<b>Chlorambucil</b>		
	<b>Chlorméthine</b> (Moutarde azotée)		
	<b>Chlorhydrate de procarbazine</b>		
	<b>Cisplatine</b>		
	<b>Cyclophosphamide</b>		
	<i>Dacarbazine</i>		
	<i>Daunomycine</i>		
	<b>Diéthylstilbœstrol</b>		
	<b>Etoposide</b>		
	<b>Lomustine</b> (1-(2-Chloroéthyl)-3-cyclohexyl-1-nitrosourée ou CCNU)		
	<b>Melphalan</b>		
<i>Mitomycine C</i>			
<i>Mitoxantrone</i>			
<b>MOPP</b> (traitement associé moutarde azotée, vincristine, procarbazine, prednisone)			
<i>Moutarde à l'uracile</i>			

Fiche établie par l'Assurance maladie - Risques professionnels, son réseau régional de caisses (Carsat/Cramif/CGSS) et l'INRS. Elle est appelée à être modifiée en fonction de l'évolution des connaissances toxicologiques et des techniques utilisées. Pour toute remarque sur cette fiche, veuillez contacter l'[INRS](http://www.inrs.fr) ou votre interlocuteur à la caisse régionale.

	Tamoxifène		
	Téniposide		
	Thiotépa		
	Tréosulfan		
	Trioxyde d'arsenic		

(1) Cette liste recense les principaux types de postes, de tâches et de sources d'émissions exposant potentiellement à des agents cancérogènes et ne prétend pas à l'exhaustivité.

(2) **Cancérogène avéré** = UE Catégorie 1A ou 1B, Circ 1 ou 2A **Cancérogène suspecté** = UE Catégorie 2 ou Circ 2B

(3) Probabilité de présence : probabilité de trouver le polluant (généralisé ou utilisé) dans l'ensemble du secteur d'activité concerné, et non pas à un poste de travail ou un procédé donné (ce n'est pas une quantification de l'exposition potentielle).

#### Pour en savoir plus

Page web du site INRS « [Réglementation et classifications des agents CMR](#) »

Page web du site INRS « [Prévenir les risques liés aux produits CMR](#) »

Page web du site INRS « [Métiers de la santé](#) »

Fiche d'aide au repérage « [Présentation des fiches d'aide au repérage des cancérogènes \(FAR\)](#) » (FAR 0)

Etudes et enquêtes INRS « [Exposition aux cytostatiques : risque toxicologique en milieu hospitalier](#) » (TF 153)

Note documentaire INRS « [Postes de sécurité microbiologique. Postes de sécurité cytotoxique. Choix et utilisation](#) » (ND 2201)

Page web INRS « [L'essentiel sur les cytotoxiques et les soignants](#) »

Rapport Anses « [Travaux exposant aux cytostatiques](#) »

Article Référence en santé au travail « [Exposition professionnelle des personnels de santé hospitaliers aux médicaments cytotoxiques. Biométrie et mesure de la contamination des surfaces](#) » (TF 255)

#### Pour agir sur les risques

Dépliant INRS « [Médicaments cytotoxiques et soignants. Manipuler avec précaution !](#) » (ED 6138)

Affiche INRS « [Médicaments cytotoxiques et soignants. Manipuler avec précaution](#) » (A 761)

Affiche INRS « [Administration. Travailler en sécurité avec les médicaments cytotoxiques](#) » (A 818)

Affiche INRS « [Soins au patient. Travailler en sécurité avec les médicaments cytotoxiques](#) » (A 819)

Affiche INRS « [Décontamination en cas de déversement accidentel. Travailler en sécurité avec les médicaments cytotoxiques](#) » (A 820)

Dossier web Carsat Aquitaine « [Unité de Reconstitution des Cytotoxiques \(URC\)](#) »

Article Référence en santé au travail « [Expositions professionnelles aux médicaments cytotoxiques lors des chimiothérapies intrapéritonéales pressurisées par aérosols \(PIPAC\)](#) (TF 272)

Article Référence en santé au travail « [Enceintes ventilées : synthèse à l'usage des services de santé au travail](#) » (TP 24)

Fiche établie par l'Assurance maladie - Risques professionnels, son réseau régional de caisses (Carsat/Cramif/CGSS) et l'INRS. Elle est appelée à être modifiée en fonction de l'évolution des connaissances toxicologiques et des techniques utilisées. Pour toute remarque sur cette fiche, veuillez contacter l'[INRS](#) ou votre interlocuteur à la caisse régionale.

Edition INRS • FAR 47 • Mise à jour septembre 2023

Fiche disponible sur le site : [www.inrs.fr](http://www.inrs.fr)